

**Retraite de Kriya Yoga à Mûr de Bretagne en Côtes d'Armor (22)  
à 120 Km de Rennes  
du mercredi 12 mai au dimanche 16 mai 2021  
avec Rajarshi Peter et Swami Mangalananda**



Chers Kriyavans,  
nous sommes heureux de vous proposer la retraite de Kriya Yoga en Bretagne du mercredi 12 mai (accueil dans l'après-midi) au dimanche 16 mai 2021 (repas du midi compris) à la :

**Base Départementale de Plein Air de Guerlédan  
106 rue du lac – 22530 Mûr de Bretagne**

C'est une belle occasion de méditer dans un lieu calme, invitant au silence pour davantage de paix intérieure.

### **Formule avec hébergement**

#### **L'hébergement comprend :**

- 4 nuitées (draps inclus) avec petits-déjeuners, déjeuners et dîners végétariens ;
- les chambres proposées sont des chambres de 2 lits.

#### **Montant demandé :**

Retraite complète : 4 jours - **372 €** / personne

Rappel : si vous ne l'avez pas encore payée, compter l'adhésion de 10 € pour 2021.

#### **Initiations :**

K1 : 292 € + 150€ + Adhésion de 10 € (conférence *obligatoire* le mercredi soir).

À noter : priorité est donnée aux Kriyavans s'inscrivant pour la retraite entière. Pourquoi ? Car le prix de la retraite est calculé en fonction de jours complets afin d'en minimiser le coût.

Le nombre de places est limité à une quarantaine de personnes. Les inscriptions s'effectuent au fur et à mesure. Lorsque le nombre de participants maximum est atteint, une information est transmise sur le site instikriya pour informer les Kriyavans que la retraite est complète.

Une co-voiturage sera éventuellement proposé, en fonction des demandes, entre la gare de Rennes et Mûr de Bretagne.

## Modalités d'inscription :

Les Kriyavans sont invités à s'inscrire selon les modalités suivantes proposées :

### Retraite complète pour les personnes déjà initiées : 3 modalités sont proposées

- 1) Envoyer 3 chèques :
  - 1 chèque de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé) - encaissé dès l'inscription à la réception du chèque ;
  - 2 chèques de 136 € joints à l'inscription, dans la même enveloppe. Vous pouvez indiquer au verso, quel mois chacun des 2 chèques doit être encaissé. Ceci vous permettant d'étaler le paiement.
- 2) Payer par virement bancaire en 3 fois :
  - 1 premier virement de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé)
  - 2 virements de 136 € à effectuer avant fin avril 2020.
- 3) Régler les 372 € en une seule fois, par chèque ou par virement bancaire. Dans tous les cas, 100 € servent d'acompte.

À noter, si une personne écourte son séjour, il n'y aura pas lieu à un remboursement dans la mesure où les frais engagés sont dûs au Centre qui nous accueille (prestation, nourriture, ménage...).

### Initiations

Pour les futurs initiés, la retraite commence par la conférence du mercredi soir. La retraite est donc calculée sur 4 nuitées. Voir formulaire d'inscription.

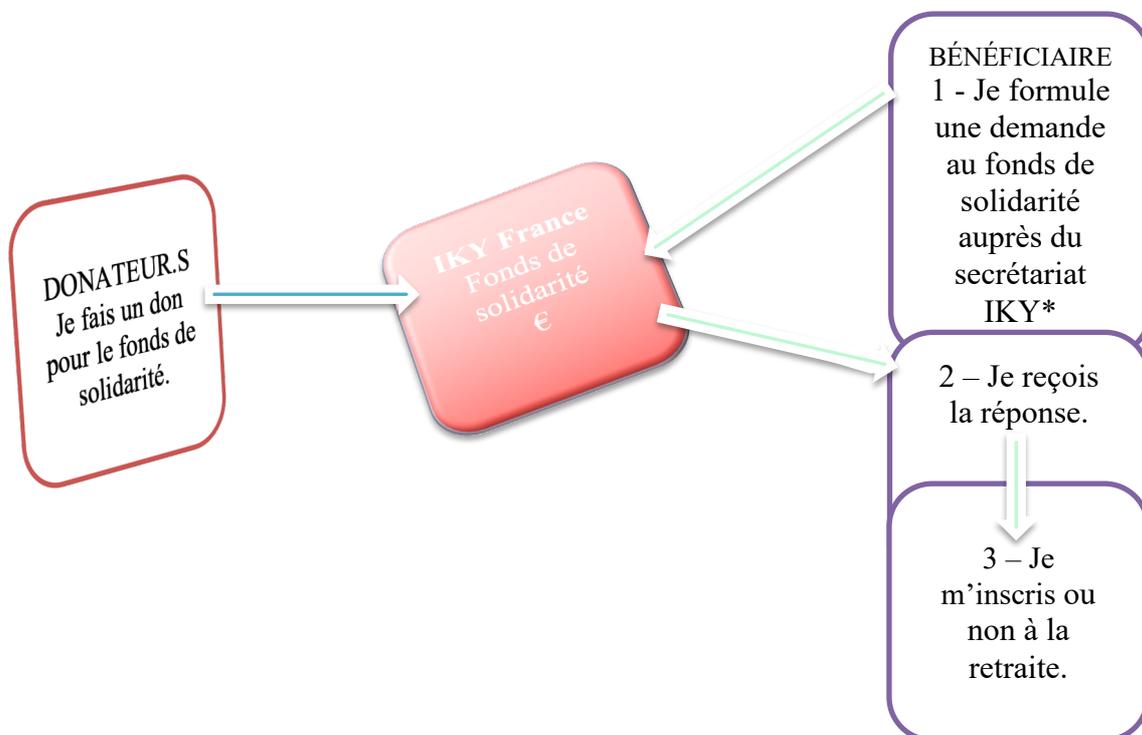
### Formule sans hébergement mais avec repas (midi et soir)

Pour les formules sans hébergement, se référer au formulaire d'inscription.

Pour les formules sans hébergement et sans repas, demander à Antoine ou Nicole.

### Fonds de solidarité

Pour cette retraite, nous proposons de lancer un fonds de solidarité. Le principe est le suivant : ceux qui le peuvent et le souhaitent donnent plus ; ceux qui ont besoin d'une aide en font la demande au secrétariat. Un compte dédié au fonds de solidarité sera tenu au fur et à mesure. Pour résumer :



\* Secrétariat IKY : [institkriya@yahoo.fr](mailto:institkriya@yahoo.fr)

## Pour l'ensemble de la retraite

Renseignements auprès de :

**Antoine BRUNET**

[twinon@hotmail.fr](mailto:twinon@hotmail.fr)

☎ 06 78 80 81 12

Bulletin d'inscription à envoyer par courrier à :

**Nicole CHAUDET**

*Secrétaire IKY*

**2, impasse du pont de pierre**

**72530 - Yvré l'Évêque**

☎ 02 43 89 44 18

## IBAN IKY



*Relevé d'Identité Bancaire*

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc).  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08003521631	77	GROUPE CREDIT COOPERATIF
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0035	2163	177
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Retraite de Kriya Yoga à Mûr de Bretagne en Côtes d'Armor (22)  
du mercredi 12 mai au dimanche 16 mai 2021  
avec Rajarshi Peter et Swami Mangalananda**



**BULLETIN D'INSCRIPTION : formule avec hébergement ou demi-pension**

<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>	
Adresse mail :			
n° téléphone :			
☀ Je m'inscris à la retraite organisée à Mûr de Bretagne du mercredi 12 mai au dimanche 16 mai 2021*.			
<b>Retraite complète : 4 nuitées (pour les initié(e)s) avec hébergement) cocher dans la case correspondant à votre choix + adhésion 2020 : 10€</b>			
1 chèque de 372 € <i>cocher</i>	1 chèque de 100 € et 2 chèques de 136 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 372 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 100 € (acompte) et 2 autres de 136 € <i>cocher</i>
*J'ai bien noté que les 100 € correspondent à un acompte (à la fois, il me garantit une place et à la fois, cela permet à l'IKY de couvrir les frais engagés). En cas de désistement, l'institut ne me les rembourse pas, ceci afin de lisser les frais engagés (centre d'accueil, frais de déplacement Instructeurs et honoraires). L'adhésion 2020 de 10 € est obligatoire : ajouter 10 € au paiement si vous n'avez pas encore payé l'adhésion pour 2021			
<b>Retraite complète : en demi-pension - repas du midi et repas du soir (pour les initié(e)s) sans hébergement) cocher dans la case correspondant à votre choix + adhésion 2020 : 10€</b>			
1 chèque de 228 € <i>cocher</i>	1 chèque de 60 € et 2 chèques de 84 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 228 € <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 60 € et 2 autres de 84 € <i>cocher</i>
<b>Initiations : avec hébergement - les personnes désirant se faire initier débutent par le repas et la conférence du mercredi soir</b>			
<b>Kriya Yoga 1 :</b> retraite 4 nuitées (conférence obligatoire le mercredi soir)	Hébergement 292 € → + a) 1 chèque d'acompte de 92 € et 2 chèques de 100 € b) ou 1 chèque global de 292 € <i>cocher</i>	Adhésion de 10 € → +	150 € donation (à donner sur place en espèces)
<b>Initiations : sans hébergement - les personnes désirant se faire initier débutent par le repas et la conférence du mercredi soir</b>			
<b>Kriya Yoga 1 :</b> retraite 4 nuitées (conférence obligatoire le mercredi soir)	sans héberg 145 € → + a) 1 chèque d'acompte de 45 € et 2 chèques de 50 € b) ou 1 chèque global de 145 €	Adhésion de 10 € → +	150 € donation (à donner sur place en espèces)
☀ Une fois sur place, si je décide de devancer mon départ, le montant réglé reste le même (les frais engagés pour la location et les repas étant effectués à l'avance). Dans tous les cas la retraite commence par le repas du mercredi soir.			

Fonds de solidarité :

Je verse la somme de \_\_\_\_\_ € pour le fonds de solidarité.

**Bulletin d'inscription à envoyer :**

par courrier à :

**Nicole Chaudet**

*Secrétaire IKY*

**2, impasse du pont de pierre**

**72530 - Yvré l'Évêque**

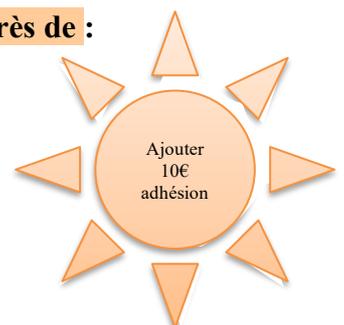
**☎ 02 43 89 44 18**

**Renseignements auprès de :**

**Antoine BRUNET**

[twinon@hotmail.fr](mailto:twinon@hotmail.fr)

**☎ 06 78 80 81 12**





*Le Kriya Yoga Originel et authentique de Babaji Maharaj, Lahiri Mahasaya, Sri Yukteshwar Giri, Bhupendranath Sanyal, Paramahansa Yogananda, Swami Satyananda Giri, Paramahansa Hariharananda et Paramahansa Prajñanananda*

## Formulaire d'adhésion 2021



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CodePostal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail (\*): merci de bien former vos lettres et chiffres \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Année initiation 1<sup>er</sup> kriya : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Année initiation 2<sup>ème</sup> kriya : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Pratiquez-vous d'autres techniques de méditation ? Si oui, lesquelles ? \_\_\_\_\_

Enseignez-vous une autre forme de yoga ? Si oui, laquelle ? \_\_\_\_\_

Avez-vous des problèmes de santé particuliers ? \_\_\_\_\_

J'autorise que mes nom, prénom, et dates d'initiation soient communiqués à la maison-mère du Kriya Yoga pour l'Europe située en Autriche. Oui  Non



**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales (\* et \*\*)**

### Signature (obligatoire) :

**Vous pouvez régler votre adhésion (10€) lors des programmes et retraites ou envoyer votre adhésion directement à :**  
**Secrétariat Institut Kriya Yoga - 2, impasse du pont de pierre - 72530 - Yvré l'Évêque**  
**IBAN de l'Institut de Kriya Yoga : FR76 4255 9100 0008 0035 2163 177 Bic CCOPFRPPXXX**

(\*) Les informations concernant les activités organisées par l'association vous seront transmises par email sauf avis expresse de votre part. IKY s'engage à la Protection des données en référence au CEPD (Contrôleur Européen de la Protection des Données), autorité indépendante chargée de la protection des données au niveau de l'Union européenne (UE).

(\*\*) Lire attentivement les trois points suivants :

**a) Adhésion annuelle :** L'Institut de Kriya Yoga est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts stipulent que, pour pouvoir participer aux activités de l'Institut de Kriya Yoga, il faut être membre de l'association et donc être à jour de son **adhésion annuelle qui est de 10€** pour l'année 2020 - chèque d'adhésion à établir à l'ordre d'**Institut de Kriya Yoga** ou virement bancaire (voir en bas de feuille). En devenant membre de l'Institut de Kriya Yoga, l'adhérent participe aux activités de l'association et reçoit les documents et bulletins d'information.

**b) Assurance et responsabilité civile :** L'adhérent participe aux programmes à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que son devoir est d'informer les organisateurs de son état de santé. En cas de traitement médical spécifique, il est conscient qu'il lui faut avoir une autorisation médicale pour pouvoir participer aux programmes et en avertir l'Institut.

L'adhérent décharge l'Institut de Kriya Yoga de toute responsabilité lors des activités organisées par celui-ci, et renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'Institut de Kriya Yoga. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation aux activités organisées par l'Institut de Kriya Yoga.

L'adhérent est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance Accident et Responsabilité Civile.

**c) Engagement de non divulgation des techniques :** L'adhérent s'engage à ne jamais divulguer les techniques de Kriya Yoga et ce sous aucun prétexte.